

GUIDE DE DÉPÔT DE PROJET

SOUTIEN FINANCIER À L'ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS
SPORTIFS 2025-2026

DESCRIPTION DU PROGRAMME DE SOUTIEN

Ce programme de soutien financier s'adresse aux organismes qui souhaitent réaliser des événements sportifs sur le territoire de l'île de Montréal. Les organismes éligibles sont les OBNL locaux ou régionaux, clubs sportifs ou associations sportives régionales affiliés à une fédération sportive provinciale et, un arrondissement ou ville liée associé à un club sportif ou une association sportive régionale.

La nature des activités réalisées doit être liée à une pratique sportive : une activité de découverte, une compétition locale, régionale ou provinciale, un tournoi, un défi, une sélection régionale, etc. Les ligues ainsi que leurs coupes et leurs finales de saison, sont exclues.

Les activités proposées dans le cadre de ce programme doivent respecter la loi et les règlements sur la sécurité dans les sports. Les organismes demandeurs devront s'engager à valoriser l'esprit sportif et l'éthique sportive.

Les clientèles visées par les événements doivent être, principalement mais non exclusivement, d'âges juvéniles (moins de 18 ans).

MODALITÉS

Un même organisme peut déposer une seule demande par cycle de 6 mois : printemps-été entre 15 avril et 30 septembre et, automne-hiver entre 1^e octobre et le 31 mars.

Lancement

Période de dépôt de projets :

- Printemps-été : 15 avril au 15 juin 2025
- Automne-Hiver : 1^e au 31 octobre 2025

Période de réalisation des projets

- Printemps-été : 15 avril au 30 septembre 2025
- Automne-Hiver : 1^e octobre 2025 au 31 mars 2026

Soutien financier

Le soutien financier se situe entre \$1000 et \$4000 selon l'envergure de l'événement; événement local, événement régional ou régional Jeux du Québec et événement provincial.

Exceptionnellement, un soutien financier plus important pourrait être attribué pour un événement que l'on pourrait qualifier de « grand rassemblement ». L'aide financière maximale qui peut être accordée pour un projet, selon sa nature et les ressources financières disponibles, est de moins de \$10 000.

Réponses à votre demande et reddition de comptes

À la conclusion de la période de dépôt de projets, prévoir environ 5 semaines avant de recevoir une communication validant l'acceptation de votre projet et le montant financier accordé. Après l'analyse et recommandation du comité SLIM (SLIM et des ressources externes), la liste des projets doit être approuvée par le Ministère.

À l'acceptation de votre projet, une avance de fonds correspondant à 70% du montant alloué vous sera remise. Le solde restant, 30% du financement, sera transmis après la réception du bilan.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU PROGRAMME DE SOUTIEN

Soutenir le lancement d'un nouvel événement sportif ou pérenniser un événement existant. Consolider l'offre d'événements d'envergure locale, régionale, interrégionale et provinciale sur le territoire de l'Île de Montréal.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES AUX PROJETS DÉPOSÉS

L'organisme demandeur devra démontrer que son projet répond, en partie ou en totalité, aux objectifs spécifiques :

- Dynamiser l'offre d'événements sportifs organisés par les organismes locaux et régionaux :
 - Favoriser la pérennité des événements sportifs existants sur le territoire de l'Île de Montréal;
 - Proposer de nouveaux événements sportifs ou des projets en début de consolidation (moins de 3 ans d'existence) sur le territoire de l'Île de Montréal;
 - Valoriser le programme des Jeux du Québec régionaux;
 - Proposer des opportunités d'initiation et de découverte d'activités sportives en offrant une variété d'options accessibles à tous les niveaux de condition physique, dans le but d'augmenter les occasions de pratique pour le plus grand nombre de personnes;
- Stimuler la participation des athlètes de l'Île de Montréal.
- S'engager envers une offre favorisant la participation et l'accessibilité aux clientèles ciblées et/ou amorcer une démarche en ce sens :
 - Les athlètes d'âges juvéniles (moins de 18 ans);
 - Les personnes ayant une ou des limitations fonctionnelles;
 - Les jeunes athlètes vivant en situation de précarité financière;
 - Les jeunes filles et les femmes exclusivement;

ORGANISMES ADMISSIBLES

Qui peut soumettre un projet?

- Un organisme à but non lucratif affilié à une fédération provinciale de sport.
- Un arrondissement de la Ville de Montréal ou une ville liée de l'Île de Montréal, associé à un organisme local ou régional affilié à une fédération provinciale;
- Deux ou plusieurs organismes alliés, affiliés à une fédération provinciale de sport.
- **Important : L'organisme demandeur doit exercer ses activités sur le territoire de l'Île de Montréal**



DÉPENSES ADMISSIBLES ET NON-ADMISSIBLES

Exemples de dépenses admissibles

- L'achat ou la location de matériel et de fournitures nécessaire à la tenue de l'événement sportif
- La location de matériel et de sites de compétition;
- La promotion ou la diffusion;
- Les honoraires liés à la réalisation de l'événement (officiels, arbitres, juges, chronométreurs, marqueurs, etc.);
- Les salaires liés à la réalisation, en direct, de l'événement. (coordination des bénévoles, montage des plateaux, communication)
- La location ou l'achat d'installations éphémères relatives à la tenue de l'événement (affiches, chapiteaux, etc.)
- La publicité et la promotion

Dépenses non admissibles – Ces dépenses doivent être prises en charge par l'organisme

- Les taxes;
- Les salaires liés à la coordination du projet au cours de la phase préparatoire;
- Les frais relatifs à la sécurité de l'événement;
- Les frais d'assurances;
- Un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux;
- Tout matériel visant à assurer la sécurité (radios bidirectionnelles, dossards, trousse de premiers soins, sifflets, drapeaux, caméra de surveillance, etc.);
- Jumelles, loupes, GPS, table de billard, jeu de fléchettes;
- Tout le matériel et toutes les fournitures en lien avec l'alimentation et l'hydratation (bouteilles d'eau, réchaud, vaisselle, nourriture, etc.) des athlètes ou des bénévoles;
- Tout le matériel que l'on peut identifier à titre de récompense aux athlètes ou aux bénévoles : (médailles et trophées, bourses, cadeaux, articles promotionnels, prix, etc.);
- Uniformes d'équipes sportives, vêtements;
- Ipad, systèmes électroniques;

PROCESSUS DE SÉLECTION DES PROJETS

Le processus de sélection des projets se fera en une seule étape comptant 3 séquences :

1. Dépôt de votre projet (via formulaire) et dépôt du budget (via un Drive désigné)
2. Analyse des informations par un comité interne-externe et transmission au Ministère
3. Annonce des soutiens accordés

ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION – TABLEAU SYNTHÈSE

La nature du projet	Les objectifs et les motivations qui justifient le projet
	L'identité des parties prenantes impliquées
	Le contexte géographique ou les milieux spécifiques des clientèles
	La planification dans le temps, incluant la préparation, les dates de début et de fin de réalisation
	Les méthodes, les moyens et la stratégie pour réaliser le projet
	Le budget et les ressources nécessaires (humaines et matérielles)



	Le ratio coût par personne est comparable vs sport équipe ou sport individuel
Le plan de réalisation	Admissibilité des dépenses et correspondance avec le soutien financier demandé
	Un souci d'écoresponsabilité dans la planification et la réalisation du projet
	L'organisme a une approche de qualité pour l'expérience-client de ses participants
	Projet coup de cœur
Clientèle ciblée	Qui ? Âge (prédominance principale + 60%)
	Qui ? Genre (prédominance principale + 60%)
	Qui? Clientèle identifiée prioritaire (prédominance principale +60%)
Portée	Tremplin vers un événement plus important?
	Pertinent au dynamisme de la discipline sur l'île de Mtl?
	Pertinent au développement des athlètes sur l'île de Mtl?
Pérennité	Durabilité des impacts : les résultats positifs et les changements initiés par le projet durent dans le temps.
	Viabilité à long terme: le projet fonctionnera sur la durée, sans dépendre uniquement de financements externes ou de ressources temporaires.
	Financement assuré: un engagement financier de la part des partenaires locaux pour soutenir les activités une fois le financement initial épuisé.

EXIGENCES ADMINISTRATIVES

- Un organisme ne peut pas faire une demande pour un même projet déjà financé par la Ville de Montréal ou un programme de la Ville de Montréal, le gouvernement du Québec ou par un autre programme de SLIM;
- Le projet doit respecter les normes gouvernementales en matière de santé publique;
- L'organisme soutenu aura à assurer une visibilité de SLIM et du MEQ selon leurs normes graphiques respectives;
- Un organisme bénéficiant d'un soutien financier dans le cadre de ce programme aura à déposer un bilan de projet incluant les pièces justificatives (factures, photos, captures d'écran, budget);
- SLIM procèdera au paiement du soutien financier par dépôt direct;
 - 70 % du montant engagé dès la réception des crédits provenant du MEQ
 - 30 % à la suite du dépôt du bilan final à SLIM
- Sport et loisir de l'île de Montréal se donne le droit de réajuster le montant accordé, si les résultats financiers sont différents des prévisions;



- L'organisme doit aviser SLIM le plus rapidement possible si le projet est décalé dans le temps ou s'il est annulé.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

Communiquez avec une personne-ressource en adressant votre question par écrit ou en laissant vos coordonnées téléphoniques à l'adresse : sport@sportloisirmontreal.ca



ANNEXE

Dans cette section, vous trouverez des trucs et des astuces pour vous accompagner dans la démarche de dépôt d'une demande de soutien financier.

FOIRE AUX QUESTIONS

En quoi consiste le dépôt de projet?

Le dépôt de projet qui consiste à rédiger une demande où sont immédiatement détaillées toutes les composantes du projet : La description du projet, les impacts du projet, l'accessibilité du point de vue des infrastructures, l'accessibilité financière pour les participant·e·s, la promotion envisagée, etc.

L'organisme identifie le montant du soutien financier nécessaire à la réalisation de son projet et vous devez également déposer le budget de l'activité incluant toutes les sources de revenus et toutes les dépenses, celles qui sont éligibles à un soutien financier et aussi toutes les autres dépenses qui ne seraient pas couvertes par un soutien financier comme les taxes, les salaires liés à la coordination du projet au cours de la phase préparatoire, les frais liés à la présence de thérapeutes sportifs (salaire et matériel), les frais relatifs à la sécurité de l'événement, les frais d'assurances, etc.

Enfin, l'échéancier du projet est clair et détaillé. Les ressources nécessaires à la réalisation du projet sont bien identifiées.

Puis-je envoyer par courriel une lettre qui détaille mon projet?

Non, nous vous demandons de compléter un formulaire. Nous avons un formulaire en ligne avec plusieurs indications afin de vous orienter dans la rédaction de projet.

Puis-je me préparer avant de commencer à remplir le formulaire ?

Oui, le formulaire, en format PDF, sera disponible sur notre page web dès l'ouverture de l'appel de projets.

Comment je fais pour répondre correctement aux questions ?

Un comité évaluera votre projet strictement avec les informations que vous aurez écrites. Une description et des informations claires et précises de votre projet faciliteront sa compréhension et son évaluation par les membres du comité d'analyse. En aucun cas, le rôle des membres du comité d'analyse doit être de deviner vos intentions.

Si je dépose un projet, suis-je automatiquement soutenu ?

C'est un pas dans la bonne direction mais la réponse est non. Un dépôt n'implique pas automatiquement un soutien. L'enveloppe budgétaire est limitée. Il pourrait donc ne pas être possible de soutenir l'ensemble des projets reçus. Un processus d'analyse rigoureux est en place à l'aide d'un comité de sélection dont les membres proviennent du milieu sportif.

Si j'ai déjà reçu du soutien financier de ce programme par le passé, suis-je toujours admissible ?

Oui, votre organisme reste admissible mais cela ne garantie pas automatiquement un soutien financier, parce que l'enveloppe budgétaire est limitée et parce que la finalité du processus d'analyse est de classer les projets de façon prioritaire.

Si mon projet ne se réalise pas tout à fait dans la période prévue, sera-t-il admissible ?



Votre projet doit se dérouler à l'intérieur de la période de réalisation prévue, dans ce cas-ci pour la période Printemps-Été entre le 15 avril et le 30 septembre 2025 et pour la période automne-Hiver entre le 1^e octobre 2025 et le 31 mars 2026.

Je n'ai pu déposer mon formulaire d'intention à la date limite prévue, puis-je déposer plus tard ?

Non, votre projet doit être déposée dans les délais prescrits. Dans le cas contraire, vous pourrez déposer un projet lors du prochain appel de projets.

Mon projet n'a pas été retenu, est-ce possible de savoir pourquoi?

La réponse est oui. Veuillez prendre note que l'ensemble des projets reçus seront lus et analysés par l'équipe de SLIM et par le comité de sélection.

Une réponse, qu'elle soit positive ou négative, sera envoyée à tous les organismes ayant déposé un projet. Toutefois, afin de recevoir une rétroaction, nous vous invitons à déposer une demande par courriel à sport@sportloisirmontreal.ca.

Les achats prévus ne sont pas admissibles, est-ce que mon projet sera refusé ?

La réponse est non. À la lecture des prévisions budgétaires, l'admissibilité de toute dépense sera validée. Si des dépenses non-admissibles à un soutien financier sont identifiées, l'organisme pourra choisir de les retirer de son projet ou de les conserver.

Si des dépenses non-admissibles à un soutien financier sont maintenues, elles devront être prise en charge par l'organisme. Le cas échéant, cette démarche pourrait amener à un ajustement au montant du soutien financier.

Pour toute autre question, veuillez adresser celles-ci à sport@sportloisirmontreal.ca.

